

Zouhair ABOUDAHAB et Gilles DESRUMAUX

Nâître Français ou le devenir ?
Est-on Français par le hasard de la naissance, par le sang de ses parents, par la transmission automatique d'un héritage ? Ou devient-on Français par l'attachement à un sol où l'on est né, où l'on a vécu, où l'on a l'essentiel de ses liens familiaux et sociaux, par le désir de partager un monde et un destin commun avec tous ceux qui constituent les forces vives de ce pays ?

La France, pays d'immigrations successives, a, en matière de nationalité, combiné au fil de l'histoire critères de droit du sang et de droit du sol, dans des proportions variables, reflétant chaque fois une vision politique et un contexte.

Récemment, la loi du 22 Juillet 1993 a profondément modifié les textes antérieurs. Si l'opinion publique en a surtout retenu, à juste titre, l'obligation nouvelle faite aux jeunes nés en France de parents étrangers de manifester leur volonté de devenir Français, d'autres modifications ont été introduites ayant trait notamment à l'acquisition de la nationalité par mariage et par double droit du sol. Le lecteur trouvera dans ce numéro d'*Ecarts d'Identité* une présentation et une analyse des principales dispositions du nouveau texte de loi et de ses décrets d'application.

Au-delà de la stricte technicité juridique, le droit à la citoyenneté française a-t-il atteint avec la nouvelle réforme un point "d'équilibre satisfaisant" ? La réforme n'a-t-elle pas au contraire instauré "une démarcation plus visible entre les Français par le 'sang' et ceux potentiellement Français par le droit du sol" ? Quel rapport entre le nouveau droit de la nationalité et le droit concomitamment adopté en matière de maîtrise de l'immigration ?

Par ailleurs, et nonobstant les statistiques récentes des Ministères de la Justice et des Affaires Sociales, qui semblent montrer qu'une large majorité des jeunes concernés souscrivent la déclaration de manifestation de volonté, quelle information sur ces nouvelles dispositions dans les collèges et lycées, quel accueil dans les Tribunaux d'Instance ? Juristes, enseignants, magistrats, représentants d'Administration centrale et militants associatifs s'expriment sur ces questions entre autres.

Mais il importe pour nous, et c'est la vocation de notre revue, de donner la parole au "public" directement concerné : jeunes et moins jeunes, femmes et hommes d'origines diverses confrontés au vécu de la démarche d'accès à la nationalité ou au quotidien de leur "nationalité de faciès". Plusieurs entretiens menés par *Ecarts d'identité* jettent un éclairage à ce propos.

Faisons part également ici d'une inquiétude. Elle est relative à ce que l'on pourrait appeler "l'illusion statistique". Derrière la grande "satisfaction" de voir qu'une large majorité des jeunes choisissent la nationalité française, combien sont les situations particulières, les drames vécus par ceux qui sont dans l'impossibilité de choisir parce qu'en butte, depuis leur enfance, à une société qui semble les rejeter. Situation paradoxale d'une société qui exige une volonté d'adhésion de la part de certains jeunes qui, dans le même temps, vivent l'exclusion.

Dans un contexte social marqué par les réalités de l'exclusion, quels vont être à long terme les effets de cette loi sur la nationalité ? Au delà des intéressés, les questions posées à chacun concernent la signification d'être Français dans une société en perte de repères, l'appartenance à une nation dans une société de plus en plus individualiste et la cohésion sociale dans une société qui défait et mine elle-même ses liens.

Faire France reste encore un défi.

